

ASIE

Les réfugiés fuient parce que la situation des droits de l'homme se détériore
Index AI : ASA 01/02/97

Embargo : mercredi 1^{er} octobre 1997 à 00 h 01 GMT

L'afflux massif de réfugiés aux frontières de la Thaïlande avec le Cambodge et le Myanmar n'est que le symptôme le plus récent de la dégradation de la situation des droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique. Ainsi s'est exprimée mercredi 1^{er} octobre 1997 Amnesty International, qui a accusé les gouvernements de cette région et d'autres parties du globe de ne pas suffisamment protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile.

« Cet ensemble de crises suit, au cœur de l'Asie, un arc de cercle qui part de l'est du Népal, traverse tout le nord-est de l'Inde, se prolonge dans les Chittagong Hill Tracts au Bangladesh et aboutit au Myanmar et en Thaïlande, a souligné l'Organisation. La plupart des réfugiés sont des femmes et des enfants fuyant la torture, les "disparitions", les homicides à caractère politique et les arrestations arbitraires.

« Les troubles que connaissent de longue date d'autres pays de la région, notamment les conflits qui déchirent Sri Lanka, l'Afghanistan et Bougainville et la répression qui sévit au Timor oriental, ont également provoqué des flux importants de personnes en quête d'un refuge. Les gouvernements de cette région et d'ailleurs ont réagi à cette crise en prenant des mesures qui rendent de plus en plus difficile l'obtention de l'asile, et en renvoyant les demandeurs vers les dangers qu'ils fuyaient. Ils devraient plutôt s'attaquer aux causes de cet exode : les atteintes aux droits fondamentaux. Ils favoriseraient ainsi l'instauration d'un climat de sécurité pour la population, ainsi que la stabilité dans la région ».

Dans le cadre de sa campagne internationale en faveur des réfugiés, Amnesty International publie aujourd'hui un document dans lequel elle met l'accent sur quatre pays de la région. Certains habitants du Myanmar, de Sri Lanka, du Bhoutan et du Timor oriental sont victimes d'atteintes aux droits de l'homme du fait de leur appartenance ethnique, ou en raison de questions relatives à leur identité nationale. Ce ne sont là que quelques exemples des graves exactions qui sont commises dans la plupart des pays de la région Asie-Pacifique et ont chassé de chez eux au moins 1,8 millions de réfugiés et 1,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Au Myanmar, de nombreuses minorités ethniques ne cessent d'être prises pour cibles par l'armée, qui se rend coupable de violations manifestes des droits de l'homme, tandis que le gouvernement cherche à consolider son pouvoir et veut développer le potentiel économique de certaines zones rurales dans l'ensemble du pays. Cette politique a pour conséquence que des centaines de milliers d'habitants du Myanmar sont allés chercher refuge à l'étranger. En violation du droit international, nombre d'entre eux ont été renvoyés illégalement dans les régions dangereuses qu'ils fuyaient.

Le conflit armé qui oppose Tamouls et Cingalais à Sri Lanka a contraint des milliers de personnes terrorisées à abandonner leur domicile et à fuir. La plupart sont devenues des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Au Bhoutan, ce sont 90 000 personnes qui ont dû fuir leur pays parce que le gouvernement les avait privées arbitrairement de leur nationalité, en raison de leur identité ethnique. Une majorité de ces personnes vivent désormais au Népal, dans la crainte de ne jamais pouvoir retourner chez elles.

Les Timorais de l'Est continuent de souffrir de la campagne de répression et d'intimidation que

le gouvernement indonésien mène depuis vingt ans pour détruire toute velléité d'indépendance. Un grand nombre de ceux qui ont voulu s'enfuir se sont vu refuser l'asile sous prétexte qu'ils peuvent, en théorie, prétendre à la nationalité portugaise.

Les conflits et les vagues de répression se fondant sur l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion ont jeté sur les routes quantité d'autres réfugiés. Victimes depuis des décennies d'une répression systématique en raison de leur identité nationale, religieuse et culturelle par les autorités chinoises, les Tibétains se sont dispersés et réfugiés en Inde et jusqu'en Europe. Environ un cinquième de la population afghane a fui le pays en raison des combats, tandis que quelque 300 000 hindous et 50 000 musulmans du Cachemire ont fui cette vallée.

La grande majorité de ces réfugiés ont cherché la sécurité dans d'autres pays d'Asie. Ceux qui tentent leur chance dans des pays plus lointains se voient de plus en plus souvent refuser l'asile. Cependant, les pays d'Asie renvoient eux aussi de force des réfugiés dans leur pays d'origine, ou bien réduisent l'approvisionnement en nourriture dans de telles proportions que les réfugiés sont contraints de quitter leurs camps.

Dans le document qu'elle rend public aujourd'hui, l'Organisation appelle les gouvernements de cette région à ratifier sans délai la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, et à respecter le principe fondamental de non-refoulement qui interdit de renvoyer de force un réfugié dans son pays s'il risque d'y être en danger. Amnesty International a également demandé aux gouvernements d'autoriser le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations médicales et humanitaires à se rendre dans les camps de réfugiés de la région.

La plupart des pays d'Asie n'ont pas signé la Convention relative au statut des réfugiés qui protège ces derniers. Dans d'autres régions du monde, des instances comme l'Organisation des États américains, la Ligue arabe ou l'Organisation de l'unité africaine ont élaboré des instruments visant à protéger les réfugiés dans leurs régions respectives. Aucun mouvement allant dans ce sens ne semble s'être manifesté en Asie.

« Les réfugiés qui cherchent à obtenir asile dans les pays asiatiques les plus riches doivent suivre des procédures qui peuvent être totalement inadaptées et déconcertantes par leur complexité. Ils ne peuvent se faire conseiller ni représenter par des instances indépendantes et ne peuvent pas réellement faire appel en cas de refus », a souligné Amnesty International.

En Australie, les demandeurs d'asile sont systématiquement placés en détention pendant que leur demande est examinée, ce qui constitue une violation flagrante des normes internationales dans ce domaine. En avril 1997, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que l'incarcération des demandeurs d'asile en Australie constituait une mesure arbitraire et une violation des droits fondamentaux.

Au Japon, certains demandeurs d'asile ne peuvent tout simplement pas déposer de demandes. Ceux qui sont autorisés à le faire doivent suivre une procédure secrète, arbitraire et souvent obstructionniste. D'autres enfin ont été menacés d'être renvoyés dans les régions dangereuses qu'ils avaient fuies. En dépit de la répression à laquelle ne cessent d'être soumis les dissidents en Chine, le Japon n'a accordé le statut de réfugié qu'à un seul Chinois en plus de quinze ans.

Ailleurs dans le monde, et en particulier en Europe de l'Ouest, les gouvernements rendent les demandes d'asile de plus en plus difficiles. « En promulguant des législations restrictives, qui imposent notamment l'obtention d'un visa, ces gouvernements font semblant d'ignorer que des réfugiés qui fuient pour avoir la vie sauve ne peuvent pas faire la queue pendant plusieurs jours devant une ambassade pour demander un visa ni remplir le très grand nombre de formulaires nécessaires pour pouvoir quitter le pays en toute légalité » a conclu Amnesty International I

Pour obtenir un exemplaire du document publié par Amnesty International sous le titre Les réfugiés en Asie. Ethnies et nations ou pour prendre rendez-vous pour un entretien, appelez le service de presse du Secrétariat international à Londres :
44 171 413 5566/5810